

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 30 Juin 2025

Date de la convocation

26/06/2025

Date d'affichage

26/06/2025

Nombre de membres

Afférents au conseil

municipal : 8

En exercice : 8

Présents : 8

Pouvoir :

Votants : 8

Votes

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 8

Ref : 2025 20

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Francis PERROT, maire.

Présents : MM. Francis PERROT, Daniel PERROCHON, Daniel DETARET, Gérard AUBRY, Johnny FASTRÉ, Daniel SERVAES, Mmes Martine RONDIER, Laurette HERAULT

Secrétaire de séance : Daniel DETARET

2025 20 – Convention avec le CDG 18 pour l'aide à l'archivage

Le Maire expose à l'assemblée délibérante :

L'article L452-40 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les centres de gestion peuvent assurer, à la demande des collectivités et établissements publics situés dans leur ressort territorial, des missions de conseil juridique.

Dans ce cadre, le CDG 18 propose aux collectivités et établissements publics, depuis le 13 novembre 2024, une prestation d'aide à l'archivage dont l'objectif est d'accompagner les employeurs territoriaux qui le souhaitent dans la gestion de leurs archives, et les aider ainsi à remplir leurs obligations légales en la matière, en lien avec les Archives Départementales du Cher.

La gestion de ces archives se fait sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat et dans le respect de la législation en matière d'archives.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir faire appel à ce service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- De ne pas se prononcer pour le moment, en attente de renseignements complémentaires

Transmission contrôle de légalité

Publiée le

Le Maire,

Francis PÉRROT



Le secrétaire de séance

Daniel DETARET

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Daniel Detaret.

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.